

Commission Intercommunales Impôts Directs (CCID) :

Certains d'entre vous ont reçu un **formulaire H1** des impôts et s'en sont ému. Il ne s'agit ni d'une mesure discriminatoire ni d'une sanction, simplement d'une demande d'actualisation suite aux signalements de la CCID qui s'est réunie le 4 avril et le 23 octobre 2013.

Les **impôts fonciers** et la **taxe d'habitation** sont calculés par rapport à la **valeur locative** des locaux. Cette valeur, qui dépend de la superficie des bâtiments, de leur qualité et des éléments de confort qu'ils contiennent (sanitaire, chauffage, etc.), est mise à jour selon différents mécanismes :

- ✦ Lorsqu'un bâtiment est construit, son propriétaire déclare aux impôts ses caractéristiques.
- ✦ Lorsqu'un propriétaire réalise des travaux soumis à permis de construire ou à déclaration de travaux, il en déclare la consistance aux impôts.

En revanche lorsque les travaux concernent uniquement l'intérieur des bâtiments, ils ne sont soumis à aucune formalité particulière et la valeur locative des bâtiments n'est donc pas mise à jour automatiquement...

C'est là qu'intervient la **CCID**, en signalant aux impôts les locaux dont la valeur locative est susceptible d'avoir évolué. Les services des impôts peuvent alors envoyer au propriétaire un formulaire de type H1 pour qu'il puisse signaler le cas échéant les nouvelles caractéristiques du bâtiment.

La CCID n'a pas autorité pour aller voir chez les gens ce qui a pu changer dans les locaux dont ils sont propriétaires, ni pour procéder à une quelconque réévaluation. La commission se contente donc de faire un signalement aux services des impôts qui procèdent ou pas, après exploitation des renseignements dont ils ont connaissance, à l'envoi d'une demande de mise à jour, essentiellement fondée sur la bonne foi du déclarant.

Il peut également arriver que la valeur locative d'un bâtiment soit revue à la baisse : une maison peu entretenue dont l'état s'est dégradé au fil des ans et dont les éléments de confort n'ont pas évolué peut faire l'objet d'une réévaluation à la baisse.

En résumé, il faut considérer la réévaluation comme une mesure visant à rétablir **l'équité de l'imposition**. Les impôts sont nécessaires au fonctionnement de nos institutions et doivent être calculés de la façon la plus équitable possible. C'est le rôle, difficile, des membres de la CCID d'y veiller.

Quoiqu'il en soit, si vous avez reçu un formulaire H1 et n'en comprenez pas la raison, n'hésitez pas à venir à la mairie pour demander des précisions.

Horaires

Le lundi matin de 9H30 à 12H30
Le mercredi après-midi de 14H00 à 17H00
 Permanence d'élus le samedi matin de 11H30 à 12H30 : en cas d'absence, n'hésitez pas à contacter le maire à son domicile :
05 45 98 36 06



De nombreuses documentations sont à votre disposition en mairie. Venez les consulter !

Numéros utiles

- **Mairie** : 05 45 98 28 55 (en dehors des horaires d'ouverture, merci de laisser un message, sur le répondeur)
 - **Comité des fêtes** : 05 45 78 82 28 ou 05 45 98 27 78
 - **École de Montboyer** : 05 45 98 18 03
 - **École de Saint-Martial** : 05 45 60 34 97
 - **Déchetterie de Brossac** : 05 45 98 59 26
 - **EDF (dépannage)** : 08 10 33 30 16
 - **Pompiers** : 18 ou 112 - **Gendarmerie** : 17
 - **Secours médicaux (SAMU)** : 15 ou 112
- ✉ : mairie@saint-laurent-des-combes.fr
 🌐 : www.saint-laurent-des-combes.fr



Éditorial

Saint-Laurent des Combes a enfin officiellement rejoint la communauté de communes **Tude et Dronne**, issue de la fusion des communautés de communes d'Aubeterre, de Chalais et de Montmoreau, depuis le 1^{er} janvier 2014.



Dès le mardi 7 janvier, un conseil communautaire extraordinaire s'est réuni pour élire, sous la présidence du doyen des délégués, l'exécutif provisoire qui œuvrera à la mise en ordre de marche de la nouvelle collectivité jusqu'aux élections municipales de mars prochain.

C'est donc sous la présidence de **Joël Papillaud**, maire de Saint-Quentin de Chalais, que les trois mois qui viennent vont être consacrés à l'organisation des services qui seront répartis sur trois sites :

- ✦ Le scolaire et le tourisme à **La-prade**, où sera également situé le siège social de la collectivité.
- ✦ L'administration, les travaux et l'assainissement non collectif à **Chalais**
- ✦ Le développement économique et la culture à **Montmoreau**.

De nombreuses réunions en perspective...

Toute l'équipe municipale vous souhaite une excellente année 2014 !

Signalisation

Signalisation des lieux-dits :

La **signalisation des lieux-dits** est vieillissante : la plupart des panneaux datent de 1980, leurs fixations sont souvent rouillées, leurs supports chancelants.



Nous avons donc consulté des fabricants pour remplacer les panneaux usagés et en implanter quelques nouveaux à des endroits où il n'y en avait pas encore :

- ✦ Remplacement de treize panneaux de signalisation des lieux-dits datant de 1980.



- ✦ Ajout d'un panneau de signalisation directionnelle « Saint-Laurent des Combes » au carrefour de la RD20 et de la route de la Glacière.

- ✦ Ajout de deux panneaux de signalisation des lieux-dits au carrefour de la route des Gealles et de la route de la Glacière.

- ✦ Ajout de panneaux de signalisation des lieux-dits pour les villages de Chez Caillaud, La Cocharderie, La Cabane et Chez Pinard.

- ✦ Remplacement des panneaux de limitation de tonnage de la route de Chez Gauton, et mise à jour des arrêtés municipaux correspondants des communes de Saint-Laurent des Combes et de Saint-Martial).



- ✦ Ajout d'un panneau de priorité à droite en amont du carrefour de la route des Gealles et de la route de la Glacière

Des modifications seront également réalisées à cette occasion sur certains panneaux du bourg pour corriger les erreurs de typographie qui s'étaient glissées lors de leur mise en place.



C'est l'entreprise **Signalisation 16** qui a été retenue pour la fourniture des panneaux, dont la pose sera assurée par les entreprises locales **Montauban & Fils** et **SARL Martinaud**. Les travaux seront réalisés dans le courant du premier semestre 2014.

Le coût de cette opération est d'environ 1 900 € TTC pour la fourniture et 2 300 € TTC pour la pose sur massifs avec fourreau.

Cette opération est financée en totalité par la commune.

Brèves

Cérémonies :



La cérémonie de commémoration du 11 novembre s'est déroulée cette année sans le fidèle porte-drapeau de Saint-Martial, **Marcel Brard**, décédé dans des circonstances tragiques. Nous lui rendons ici hommage pour son dévouement sans faille.

Il sera dorénavant remplacé par M



Odon Geoffre.

Repas des habitants :

Le repas des habitants aura lieu le dimanche 26 janvier, à la salle communale.

Nous espérons vous y retrouver nombreux !

Collecte des déchets :

Sacs jaunes : le mardi semaine paire, sauf pour la Cocharderie le lundi semaine paire.

Sacs noirs : le lundi, toutes les semaines.

Il arrive que la collecte ne soit plus assurée dans les villages qui restent inhabités une grande partie de l'année. Pour qu'elle reprenne, il suffit d'appeler le numéro ci-dessous pour signaler sa présence.

Pour toute question :

N° Vert 0 800 500 429

Défibrillateur

Acquisition d'un défibrillateur :

Un **défibrillateur automatique externe** (DAE) a été installé près de l'entrée de la salle communale. Son acquisition a été faite dans le cadre d'un groupement de commande, géré par la communauté de communes des 4B, qui nous a permis de bénéficier d'un prix avantageux et d'une mutualisation des demandes de subventions.

L'utilisation d'un défibrillateur, accompagnée d'un massage cardiaque et d'un bouche à bouche, permet de réanimer une personne en état d'arrêt cardiaque de type électrique. Son action est entièrement automatique, les chocs électriques n'étant délivrés que s'ils sont nécessaires.

Une séance d'information sur l'utilisation du défibrillateur et la réanimation cardio-pulmonaire, animée par des sapeurs pompiers bénévoles, sera organisée prochainement à la mairie.



Coût de l'acquisition du défibrillateur : 1589 € TTC, financé par la commune avec une subvention de 468 € TTC de la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance).

Frelons asiatiques

Nid de frelons asiatiques :



Ils ont été discrets tout l'été, mais la chute des feuilles les a démasqués : des **frelons asiatiques** se sont installés cette année tout en haut du tilleul situé devant l'église.

Rappelons qu'il est inutile de détruire les nids à l'automne, car ils sont désertés durant l'hiver, et jamais réoccupés. Les reines hibernent sous la terre, puis refondent de nouvelles colonies au printemps.

Il peut en revanche être utile d'installer à la fin de l'hiver des pièges sélectifs pour les fondatrices, afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques qui sont des prédateurs redoutables pour les abeilles.

N'hésitez pas à signaler la présence de nids à la mairie !

Bâtiments communaux

Travaux à la mairie et dans la salle communale :

Commencés il y a maintenant plus de quatre ans, les travaux engagés à la mairie et dans la salle communale sont enfin terminés.

Rappelons qu'ils ont été réalisés dans le cadre d'un appel à projet de la région intitulé : **Amélioration de la Performance Énergétique du Patrimoine Bâti Existant des communes de moins de 10 000 habitants en Poitou-Charentes.**

Le fait que notre candidature ait été retenue pour cet appel à projet nous a permis d'obtenir une subvention supplémentaire représentant environ 20% du coût des travaux. Cette subvention, attribuée par la région, provient d'un programme européen, le **Fonds Européen de Développement Régional** (FEDER).

Pour obtenir cette subvention nous nous sommes engagés à réduire notre consommation énergétique de 40%, sur la base de l'estimation calculée par le bureau d'étude qui a réalisé le diagnostic énergétique de nos bâtiments communaux avant le lancement des travaux.

Pour justifier cette réduction, nous avons installé un compteur enregistreur, qui nous permettra de quantifier précisément notre consommation d'électricité en fonction des différentes périodes de la journée, et selon les conditions météorologiques. Grâce à ces mesures, nous pourrons régler les dispositifs de régulation de façon optimale, et ajuster nos comportements pour éviter les dépenses d'énergie inutiles.

Nous remercions ici tous nos partenaires pour cette opération !



Ameublement

Ameublement de la mairie :

L'ameublement de la mairie commençait à souffrir de vétusté. D'autre part, l'aménagement d'une salle de réunion à l'étage avait quelque peu vidé le rez-de-chaussée... Pour remédier à cela, de nouveaux meubles ont été installés :

✦ Un nouveau bureau pour Cécile Guillorit, la secrétaire, avec un espace convivial sur lequel elle pourra travailler et vous accueillir plus confortablement.

✦ Un ensemble de tables modulables pour pouvoir également utiliser le rez-de-chaussée comme salle de réunion. Ces tables permettront aussi d'aménager le bureau de vote pour les prochaines élections.

Ces meubles ont été fournis par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), pour un montant de 1 495 € TTC.

Ces achats sont financés en totalité par la commune.



Aire de broyage / compostage

Aménagement d'une aire de broyage et de compostage :



Nous poursuivons la réhabilitation du terrain communal de la route des Roquilles en y aménageant une **aire de broyage et de compostage**.

Cette aire servira à entreposer les déchets végétaux, à broyer ceux qui le nécessitent, et à composter l'ensemble naturellement.

C'est le broyeur de la communauté de communes qui sera utilisé pour se faire, une à deux fois par an selon la quantité de déchets entreposés.

L'objectif est d'aménager une chaussée empierrée, afin de pouvoir accéder au terrain et y faire des manœuvres en toute saison sans s'enliser, puis de matérialiser les emplacements réservés aux différents types de dépôts :

✦ Un premier espace pour les branchages d'espèces feuillues nécessitant un broyage (utilisation en fertilisant).

✦ Un second espace pour les branchages d'espèces résineuses nécessitant un broyage (utilisation en paillage).

✦ Un troisième espace pour les résidus de tonte, les feuilles mortes et les menus branchage ne nécessitant pas de broyage.

Les copeaux obtenus après broyage seront utilisés soit directement pour le paillage des plantations réalisées sur les espaces verts communaux, soit compostés et épandus comme fertilisant.

Nous comptons donc sur le civisme et la discipline des déposants pour que cet aménagement soit une réussite.

Si vous souhaitez déposer des déchets végétaux, veuillez préalablement contacter l'employé communal ou un conseiller municipal.



Routes



Travaux de voirie réalisés au deuxième semestre 2013 :

Application de grave émulsion double enrobage sur les accotements de la route de la Glacière. Derrière ce terme barbare se cache un produit polyvalent, plus endurant que l'enrobé classique et très adapté aux réparations de chaussées.

Travaux de voirie programmés pour 2014 :

Notre changement de communauté de commune, effectif depuis le 1^{er} janvier 2014, va entraîner un changement important pour les travaux de voirie. En effet, la communauté de communes Tude et Dronne, contrairement à celle des 4B, devrait à terme exercer la compétence voirie. Dans l'immédiat, en attendant la définition de l'intérêt communautaire, elle assumera l'entretien de notre unique voie intercommunale : la route des Gealles (sur 1407 m, c'est-à-dire jusqu'au village de chez Péchaud).

Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale :

Afin de tenir compte de la longueur de voirie que nous entretenons réellement, nous avons procédé à une mise à jour du tableau de **classement de la voirie communale**, avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires.

Les changements apportés concernent :

- ✦ Le chemin de chez Caillaud (+ 80m),
- ✦ Le chemin de chez Charles (+70m),
- ✦ Le chemin de chez Papinaud (-155m),
- ✦ Le chemin de chez Plante (+90m),
- ✦ Le chemin du Tuquet (-100m),
- ✦ Le chemin du Portail (+89m),
- ✦ Le chemin du Rompis (+50m)

Le kilométrage de voirie communale s'établit ainsi à **8,015 km**.



Nous vous rappelons qu'il est important de nous signaler toute dégradation constatée sur les routes le plus tôt possible, une intervention précoce permettant souvent de limiter l'extension des dégâts !

État civil

Naissances :

Naissance de **Gabriel Bourdier** le 7 janvier 2014. →

← Naissance de **Timothé Martinaud** le 6 novembre 2013.

Naissance de **Hugo Mirambeau** le 18 août 2013.

Félicitations aux heureux parents !

Décès :

Décès de **Michelle Lucas, née Bizet**, le 2 octobre 2013 à l'âge de 99 ans.

Décès de **Marie-Louise Pontéry, née Gauthier**, le 8 janvier 2014 à l'âge de 87 ans.

Toute l'équipe municipale présente aux familles ses plus sincères condoléances.



Elections

Élections municipales, élections européennes :

2014 sera une année électorale avec deux élections : les municipales, et les européennes :

- ✦ Premier tour des élections municipales : le dimanche **23 mars 2014**,
- ✦ Deuxième tour des élections municipales : le dimanche **30 mars 2014**,
- ✦ Élections du parlement européen : le dimanche **25 mai 2014**.

Voter est un devoir civique. Quelles que soient vos opinions il est important de vous exprimer !



Carte d'identité

Validité des cartes d'identité :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des **cartes nationales d'identité** est de **quinze ans** au lieu de dix.

Cet allongement concerne :

✦ Les nouvelles cartes délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014.

✦ Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour ces dernières, la prolongation de cinq ans se fera automatiquement, sans démarche particulière, la date de validité inscrite sur la carte n'étant pas modifiée.

La durée de validité des cartes d'identité reste de dix ans pour les mineurs.



Ravalement de l'église :

Le plus important projet des années à venir sera sans aucun doute le **ravalement de l'église**.

Ce chantier de grande ampleur, indispensable pour préserver ce patrimoine et pour assurer la sécurité, se fera sur plusieurs années, car il représente une somme importante, estimée à 60 K€, qui sera financée essentiellement par les fonds propres de la commune.

Nous envisageons de faire un appel aux dons pour pouvoir bénéficier d'une subvention de la **Fondation du patrimoine**.



Plus de détails sur ce projet dans un prochain bulletin municipal !



Manifestations

Manifestations du comité des fêtes :

✦ **Repas des habitants le 2 juin 2013** : Date inhabituelle cette année pour le repas des habitants, car la salle communale était indisponible au mois de janvier du fait des travaux d'isolation et de rénovation des huisseries.

✦ **Randonnée le 2 juin 2013** : Une fois n'est pas coutume, la randonnée a donc eu lieu cette année le matin, juste avant le repas des habitants. Le soleil était au rendez-vous, et les participants nombreux.

Prochaines manifestations :

Le **repas des habitants** aura lieu le dimanche **26 janvier 2014**.

La **randonnée annuelle** aura lieu le samedi **24 mai 2014**.



N'hésitez pas à rejoindre le comité des fêtes pour apporter vos idées, votre participation, votre enthousiasme !



Portrait

Portrait d'habitant : Suzanne Poupinot :



Une pétillante grand-mère arrivée dans la commune le 4 décembre 2012, jour de son anniversaire, en provenance des **Deux-Sèvres**.

Née à Étampes, dans l'Essonne, dans une famille de « cinq gosses », de parents très protecteurs qui étaient imprimeurs. Elle n'a pas fait de grandes études, trop farfelue pour cela, mais a quand même réussi à être comptable après avoir été mécanographe-facturière.

Quatre ans après s'être mariée, elle part en **Afrique** (Côte d'Ivoire) où elle va rester dix ans. Elle y vivait très bien mais fut néanmoins très contente de rentrer en France.

Suzy est maman de deux grandes filles, dont une a de gros problèmes de santé, et grand-mère de trois petits enfants dont une fille qui est à **Nouméa**.

Après un passage sur la **côte d'Azur** et un remariage, elle achète avec son mari une maison dans les Deux-Sèvres. À la mort de son mari, elle a subi un grand choc, avec perte de mémoire. Elle ne parlait plus (signe que ça n'allait vraiment pas quand on connaît Suzy).

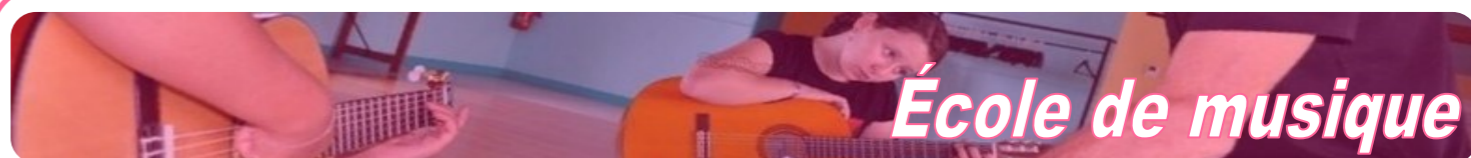
Sa grande maison vide et son grand jardin bordé de haies devenaient trop lourd pour elle (huit jours de taille !). Elle décide donc de vendre sur un coup de tête.

La vente se fait rapidement mais du coup il faut vite trouver autre chose. Elle fait le tour des propositions sur Internet et voit **le Tuquet**. Elle vient visiter avec sa fille, qui a trouvé la maison petite, mais le point de vue très joli. Pour elle cela suffirait. Elle avait besoin de s'éloigner.

Depuis elle vit une paisible retraite au Tuquet, avec ses trois chats, profite du calme et de la nature, prête à accueillir les visiteurs avec joie. Elle aime beaucoup recevoir, mais moins aller chez les gens...

« Pourquoi voudriez-vous que je sois de mauvaise humeur alors que je suis en bonne santé ! »

Toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue à Suzanne !



École de musique

Ouverture d'une école de musique à Saint-Laurent des Combes :



Depuis le mois de septembre 2013, **Éric Durand**, récemment installé dans une maison du bourg (l'ancien bureau de poste), donne des cours d'éveil musical, de guitare sèche et électrique, de chant, de batterie et de guitare basse dans le cadre d'une association à but non lucratif : **Les Latins Bleus**.

Originaire de Nîmes, Éric Durand, passionné de blues et de pédagogie, a étudié au conservatoire de Nîmes et à l'institut de formation professionnelle de Jazz. Il a à son actif plus de trente ans d'expérience, tant sur scène que dans les salles de cours.

À ce jour, une vingtaine d'élèves de 5 ans ½ à 64 ans sont inscrits à ces cours, qui se déroulent le mardi soir, le mercredi après-midi et le samedi matin. Des stages d'initiation gratuits sont également organisés pendant les vacances scolaires, pour permettre aux enfants de se tester.

En attendant que son local définitif, en cours d'aménagement dans l'ancienne menuiserie Sallier, soit terminé, la mairie met la salle communale à la disposition d'Éric, les frais de chauffage restant à sa charge.

Pour toute information, contacter Éric Durand :

Téléphone : 09 52 10 01 15 - Mail : profdurand@free.fr - Site Internet : www.leslatinsbleus.fr